



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm039

Décision du Maire n°26dm039

Objet : BAIL M. RESCH Toni

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

Considérant que le logement communal, appartement n°3 – Gite peyraube – rue de la carrierasse – 30120 Le vigan est libre ;

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Un contrat bail d'habitation est établi entre la commune et Mr RESCH Toni pour la location du logement communal ci dessus .

Le bail est consenti et accepté pour une durée de 2 mois et 14 jours, du 17 avril 2026 au 30 juin 2026, moyennant un loyer mensuel de trois cent quatre vingt dix euros (390€).

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal .

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 17 février 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision

Transmise en Préfecture le 21/04/26

Publiée le 21/04/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL



La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée E-legalite.com